

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut

à l'écoute de ses habitants...

Les 7 étapes clés pour la création d'un jardin partagé

Tous les jardins sont différents. Mais il est conseillé de s'appuyer sur ces grands principes pour faire vivre votre jardin sur le long terme.

Partir sur de bonnes bases

- **Participez :** Échangez, écoutez les différents points de vue et décidez collectivement.
- **Respectez l'environnement :** Zéro phyto, accueil de la biodiversité, aire de compostage, récupérateurs d'eau de pluie, (...) : aménagez le jardin dans une démarche écologique.
- **Intégrez-vous dans votre environnement :** Aménagez et entretenez le jardin en tenant compte du paysage et du voisinage.
- **Animez :** Trouvez une ou quelques personnes motrices pour donner du lien dans le groupe, dynamiser le jardin et le faire durer dans le temps.

1 Le lieu

Identifiez une parcelle propice à la mise en place d'un jardin (en bas de votre immeuble, une friche, un espace vert collectif...).

2 Regroupez-vous !

Amis, collègues, voisins, réunissez-vous entre personnes motivées et créez une équipe ou une association !

La concertation avec les futurs usagers du jardin permettra à chacun d'exprimer ses besoins, ses craintes. C'est une étape incontournable.

3 Définissez votre projet : Mettez vos idées en commun sur :

- **les objectifs :** un jardin pour quoi faire ? Jardiner, expérimenter, se nourrir, se détendre, pédagogique, etc...
- **l'organisation :** définissez les règles du jardin. Gestion et aménagement du jardin, qui fait quoi ? combien de temps par semaine à consacrer ?...
- **le lieu :** le jardin doit être de préférence proche des usagers.
- **l'état des lieux :** humain, spatial, naturaliste et matériel du jardin vous permettra de connaître les richesses et les points d'amélioration du projet.
- **le plan du jardin :** il vous permettra de réfléchir à plusieurs aménagements et d'anticiper avant la véritable réalisation.
- Pensez à **définir les rôles** de chacun, à faire appel à un animateur quand cela est possible.
- **Informez-vous** et inspirez-vous des jardins partagés existants.

4 Présentation du projet

Déposez votre dossier en mairie.

5 Trouvez des aides financières et l'autonomie financière

Renseignez-vous auprès de la municipalité sur les aides et les ressources disponibles, mais aussi auprès des fondations et n'oubliez pas l'auto-financement (cotisations, kermesses) et le sponsoring...

6 Votre projet est accepté

Il n'y a plus qu'à relever ses manches et à concrétiser le plan du jardin !

7 Faites vivre le jardin : animation et citoyenneté

L'idéal est d'avoir un animateur en charge de l'organisation du jardin. Si ce n'est pas possible, aidez-vous du mode de gestion des jardins partagés.

Un projet de jardin partagé est un moyen pour les habitants de participer à la vie du quartier et ainsi de contribuer à une action citoyenne. Impliquez le jardin dans la vie du quartier et transmettez les valeurs des jardins partagés. Organisez des moments conviviaux (fêtes, pique-niques, jeux, concerts, ateliers...).

